

COMPTE RENDU REUNION BUREAU DIRECTEUR

Mercredi 27 Avril 2022, à Grand Quevilly (siège du comité)

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Bureau Directeur du Comité de Seine Maritime de Handball s'est réuni, sur convocation de son Président.

Sont présents : Jean-Luc LIGUORI, président, Vincent THOUMYRE, vice-président, Patrick METAYER, vice-président, Françoise TERNOIS, trésorière.

Absents excusés : Cathy MORISSE, Olivier CLERMONT

Présents : Isabelle ROUSSEL, salariée du Comité, Mathieu PERRU, président de la Commission des finances, invités.

Le Président, après son mot d'accueil, rappelle l'ordre du jour :

- ⇒ Approbation du BD du 17 Novembre 2021
- ⇒ Informations du Président
- ⇒ Situation de la Trésorerie
- ⇒ Présentation du bilan 2021 – Budget Prévisionnel 2022 – Redevances et Indemnités 2022/2023
- ⇒ ANS 2022
- ⇒ CMCD
- ⇒ Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 17 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Directeur du 17 novembre 2021, après lecture, est approuvé à l'unanimité et sans réserve.

Le Président, de façon liminaire, souligne la qualité du travail effectué surtout durant la période de la pandémie (gestion des championnats) et de l'aménagement dans de nouveaux locaux. Il souhaite que les administrateurs reprennent une dynamique qui semble-t-il fait défaut. En effet, les résultats sont bons certes, mais il n'en reste pas moins que le Comité doit se remettre dans une démarche innovante et dynamique et précise que l'ensemble des administrateurs se doit reconsidérer ses actions, être une force de proposition, sinon la routine risque de s'installer.

Puis le Président donne la parole aux administrateurs présents.

Personne ne demandant plus la parole, il est procédé à l'examen des différents points à l'ordre du jour.

SITUATION DE LA TRESORERIE

Point sur la situation de la trésorerie / Bilan 2021 / Budget prévisionnel 2022 / Redevances et indemnités 2022-2023.

Le dossier annuel a été contrôlé (non sans mal) par le Cabinet SECNO.

Les comptes du Comité présentent, pour l'exercice 2021, un bénéfice de 89 664.73 euros, pour des recettes de 361 943.57 € (contre 243 133.39 € pour l'exercice précédent) et des charges de 272 278.84 € (contre 200 124.47 € pour l'exercice précédent).

La trésorerie s'élevait, au 31 décembre 2021, à la somme de 393 751.22 €.

La Trésorière fait ensuite quelques propositions d'emploi de la trésorerie, et notamment la dotation d'un complément d'indemnité de fin de carrière. Une provision a d'ailleurs été faite pour les prochaines finalités, à hauteur de 22 000 €.

La Trésorière insiste sur le fait que l'exercice 2020 était exceptionnel (en raison de la situation sanitaire), et qu'en conséquence il est plus pertinent de comparer les comptes de l'exercice 2021 avec l'année 2019, année de fonctionnement habituel du Comité.

La Trésorière insiste sur le ressenti de « solitude » qu'elle a pu ressentir au cours de la saison 2021, et cite notamment l'absence de participation des autres administrateurs dans la vie du Comité. Ses interventions se limiteront à l'avenir à ses fonctions électives et des interventions ponctuelles auprès des clubs qui en manifesteront le besoin (fonds de solidarité, interventions comptables particulières, etc.). Le Président abonde en son sens, rappelant les engagements de service des administrateurs depuis 2017.

En 2021, un nouveau logiciel de facturation a été mis en place, ce qui facilite la réalisation des opérations de comptabilité. Ce logiciel a été préféré à celui proposé par la Fédération, trop compliqué et trop cher.

Redevances et indemnités

Les membres du Bureau Directeur débattent ensuite des redevances et indemnités à verser pour la saison 2022/2023. Ces propositions seront présentées au plus prochain Conseil d'administration.

Certaines indemnités seront augmentées.

La part « Comité » des redevances demeurera inchangée pour la saison 2022/2023 par rapport à la saison 2021/2022. Les autres composantes des redevances ne sont pas encore connues.

Budget

Le montant des redevances est anticipé à la baisse (diminution du nombre de licenciés). Les dotations aux amortissements augmenteront à 4 500 €. La masse salariale est prévue inchangée à 150 000 €.

Les subventions sont prévues à un montant très prudent, tant de la part des collectivités que de la Fédération.

Les prestations auprès de la Ligue seront logiquement en diminution, avec la suppression prévue des ETR.

Situation financière au 30 avril 2022

AU 31 DECEMBRE 2021 et APRES contrôle de la SECNO

Le résultat de l'exercice présente un solde de **89 664.73 euros**

UN TOTAL DE RECETTES DE 361 943.57 pour 2021 >>>>>>>>>>>>contre 243 133.39 pour 2020

- ✓ Dont activité partielle pour 25 941.96
- ✓ Dont fonds de solidarité pour 50 000.00 contre 20 000 en 2020
- ✓ Dont aide COVID pour 7 873.00
- ✓ Dont Subvention départementale 12 400.00 contre 8 740.00 en 2020
- ✓ Dont ANS 9969.00 contre 5000.00 en 2020

UN TOTAL DE CHARGES DE 272 278.84 pour 2021>>>>>>>>>>>>contre 200 124.47 pour 2020

- ✓ Dont frais de personnel de 139 575.29 pour 2021 contre 115 949.35 pour 2020.
- ✓ Dont frais développement de 41 934.03 pour 2021

Cette rubrique comprend les bons d'achats offerts aux clubs

Les disponibilités financières sont de **393 751.22 au 31/12/2021** contre **255 640.22 en 2020**

Le calcul d'indemnité de fin de carrière a été calculée pour l'ensemble du personnel : elle se monte à 24 192.00 euros

Une épargne est faite depuis déjà quelques années et le montant est à **17 961.03 EUROS AU 31/12/2021**

Un complément afin d'ajuster l'épargne **IFC AVIVA** : la dépense à prévoir 10 000.00 euros

REDEVANCES ET BUDGET 2022

Je propose de reconduire les redevances et indemnités identiques à 2021-2022 hormis

- La réduction de 50% des licences de +16 ans renouvelées
- Et les indemnités de déplacement que je propose de porter à 0.40c d'euros au km.

Dans ce cas le budget 2022 proposé ne se trouve pas trop impacté, sauf que je prévois.

- Des amortissements supplémentaires suite au déménagement et changement informatique
- Du reversement de l'ANS 2021.
- Aucune provision de l'ANS 2022, puisque rien n'est encore prévu...
- La valorisation sur le budget des 50% des licences +16 ans renouvelées soit **30 000.00 euros**

SITUATION FINANCIERE AU 30 AVRIL 2022

La totalité des finances est de 335 425.67 euros contre 375 789.29 euros au 31 décembre 2021

Le résultat sur cette période est de 90758.92 euros, la facturation des licences 2021-2022 étant faite avec **déduction de 30 908.25 euros**

Si nous comparons la situation au 30 avril 2022 avec celle d'une année pleine 2019 au 30 avril

- 2022 = 90 788.92 euros
- 2019 = 78 569.80 euros

Les investissements sont de 31 195.42 euros, pour le moment.

Tout au long de cette année 2022, la comparaison se fera avec 2019 : année de pleine activité.

Les investissements déjà effectués correspondent notamment à du matériel informatique (4 000 € environ) et à des travaux de rénovation des nouveaux locaux du Comité (21 900 € environ).

La facturation aux clubs a été effectuées aux alentours du 15 avril 2022, et 12 clubs s'en sont déjà acquittés.

Le Président indique que les clubs non en règle avec leur Comité ne pourront pas voter à l'Assemblée générale de la Ligue normande de handball, quand bien même ils seraient en règle avec la Ligue. Cette information a été communiquée en Comité de territoire. La Ligue interrogera le Comité sur la régularité financière des clubs dans les prochaines semaines.

La tenue de la Méga-Fête n'est pas encore entièrement certaine.

La dette du club Handball ACADEMIE n'a pas encore été versée (656 €).

La trésorière demande à ce que le livret A de la CAISSE D'EPARGNE soit transféré dans sa totalité sur un livret A au CREDIT AGRICOLE.

La demande est acceptée et validée par les administrateurs présents.

ANS 2022

Le Président indique que le Comité rencontre des difficultés à justifier de la mise en place d'une action auprès de l'ANS. Il donne alors lecture d'une lettre adressée au Président de la Fédération nationale de handball. De nombreux clubs se passent du Comité pour organiser des actions de développement. L'action des administrateurs membres de l'équipe de développement doit être renforcée et réformée car le Comité se retrouve mis en porte-à-faux par rapport à ses financeurs.

Vincent THOUMYRE prend la parole et renouvelle son souhait de voir une équipe « développement » dépendant du Comité. Cette équipe pourrait superviser la création d'une labellisation des clubs par le Comité sur des actions déterminées. Les clubs pourraient ainsi faire valoir cette labellisation auprès de leurs communes et de leurs adhérents.

Un débat s'engage sur l'opportunité d'organiser un tournoi de hand à 4 sous la houlette du Comité, dont le calendrier serait adossé à celui des vacances scolaires. Il serait également possible de mettre en place une « Quinzaine des Handballs » (toutes pratiques confondues).

Des endroits novateurs et surprenants pourraient être utilisés pour ces nouvelles pratiques (plage, bords de Seine, monument...).

Le Président conclut sur le fait qu'en l'état actuel du fonctionnement de la Commission de développement, le Comité ne présentera pas d'action à l'ANS pour l'année 2022.

CMCD

Thierry THOMAS indique qu'il a tenu une réunion à la Région. L'effort a porté sur les équipes masculines.

Il rencontre une problématique avec la Ligue, qui a décidé de contrôler l'ensemble des clubs (et non uniquement les clubs accédant, comme cela a été annoncé à la dernière assemblée générale). La Ligue a répondu qu'il s'agissait d'une question d'équité vis-à-vis des clubs les plus vertueux, mais cela ne résout pas la contradiction entre les annonces et les actions. Les sanctions qui pourraient être prises à l'issue de ces contrôles seraient d'autant plus mal perçues.

La CMCD du Comité décide, en conformité avec les annonces qui ont été faites, de ne contrôler que les clubs accédants.

Par ailleurs, la CMCD régionale a eu trois mois de retard (suite à une démission en interne). Les clubs ne pourront en conséquence pas se mettre en conformité avec d'éventuels avis défavorables, en raison d'un calendrier trop court.

Le Président approuve la position de la CMCD, afin de ne pas voir l'action du Comité décrédibilisée.

Questions diverses

Un devis a été demandé à la société SIRIUS pour la création de goodies à remettre aux clubs lors de l'inauguration des nouveaux locaux. L'inauguration du Comité se fera **le samedi 17 septembre 2022**, et se tiendra sur toute une journée (9h30 – 17h30). Cela permettra aux différents clubs ainsi qu'à l'ensemble des Administrateurs de découvrir les nouveaux locaux. Un accueil « roulant » serait assuré, la surface des locaux ne permettant pas de réunir 50 personnes et plus en même temps. Un carton d'invitation sera établi et envoyé à chacun des clubs.

Françoise TERNOIS et Jean-Luc LIGUORI ont remis à la section sportive du Lycée ANGUIER à EU des maillots (M et F). Ces maillots ont servi immédiatement. Cette section sportive est actuellement alimentée par quelques clubs normands (Eu, Gournay, Doudeville, etc.), mais des demandes proviennent aussi de la Région parisienne. Le proviseur du lycée souhaite toutefois privilégier les élèves locaux. Cette politique est approuvée par le Président du Comité. La salle du lycée (y compris la salle de musculation) est à la disposition du HBCE, mais sans possibilité d'intégrer la section sportive.

Le Président présente un projet d'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à vingt-et-une heures quarante-cinq minutes. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Jean Luc LIGUORI
Président Comité 76 Handball

